

Les prix de l'électricité demeureront essentiellement les mêmes le 1^{er} mai

TORONTO, le 17 avril 2019 – La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a annoncé aujourd'hui qu'il y aura peu de changements aux prix de l'électricité le 1^{er} mai et que les tarifs selon l'heure de la consommation en été entreront en vigueur.

En ce qui concerne les consommateurs résidentiels et les petites entreprises qui achètent leur électricité auprès de leur service public, les nouveaux tarifs selon l'heure de la consommation établis en vertu de la grille tarifaire réglementée (GTR) sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Les périodes auxquelles ces prix s'appliquent sont également indiquées dans le tableau.

Période de tarification selon l'heure de la consommation	Heures d'été Du 1 ^{er} mai au 31 octobre	Tarifs selon l'heure de la consommation en vigueur du 1 ^{er} mai 2019 au 31 octobre 2019	Modification
Période creuse	Jours de la semaine, de 19 h à 7 h Toute la journée les fins de semaine et les jours fériés	6,5 ¢/kWh	Aucune modification
Période médiane	Jours de la semaine, de 7 h à 11 h et de 17 h à 19 h	9,4 ¢/kWh	Aucune modification
Période de pointe	Jours de la semaine, de 11 h à 17 h	13,4 ¢/kWh	Hausse de 0,2 ¢/kWh

Il n'y aura pas de changement apporté aux prix de l'électricité pour les clients qui paient des tarifs par palier, mais le seuil de la tarification par palier qui s'applique durant la période estivale entrera en vigueur le 1^{er} mai.

Paliers de tarif	Seuil de palier en été Du 1 ^{er} mai au 31 octobre	Tarifs par palier en vigueur du 1 ^{er} mai 2019 au 31 octobre 2019	Modification
1 ^{er} palier	Consommateurs résidentiels : pour les 600 premiers kWh d'électricité consommés chaque mois	7,7 ¢/kWh	Aucune modification

	Consommateurs non résidentiels : pour les 750 premiers kWh d'électricité consommés chaque mois		
2 ^e palier	Consommateurs résidentiels : électricité consommée au-delà de 600 kWh par mois Consommateurs non résidentiels : électricité consommée au-delà de 750 kWh par mois	8,9 ¢/kWh	Aucune modification

Le 22 mars 2019, le gouvernement de l'Ontario a apporté des changements à l'approche que la CEO doit adopter pour établir les prix de la GTR durant la période allant du 1^{er} mai 2019 au 31 octobre 2019. Les règlements révisés exigent que les prix soient établis de façon à ce que la facture mensuelle d'un consommateur témoin augmente en fonction du taux d'inflation relatif à la facture du 1^{er} mai 2018.

On établit la facture du consommateur témoin en calculant la moyenne pondérée des frais de livraison et réglementés dans l'ensemble de la province, et en supposant que la consommation mensuelle est de 700 kWh et que 65 % de l'électricité est consommée pendant la période creuse, 17 % pendant la période médiane et 18 % pendant la période de pointe. Les nouveaux prix de la GTR feront augmenter la facture mensuelle totale du consommateur témoin de 1,63 \$.

Pour obtenir plus de renseignements, consultez le document d'information de la CEO et les rapports sur la GTR et le modificateur de rajustement global indiqués ci-dessous.

Les nouveaux prix de la GTR seront en vigueur jusqu'au 31 octobre 2019.

Informations et ressources supplémentaires

- [Document d'information](#)
- [Prix de la grille tarifaire réglementée et modificateur de rajustement global pour la période allant du 1^{er} mai 2019 au 31 octobre 2019](#)
- [Rapport sur le coût d'approvisionnement – Grille tarifaire réglementée](#)

À propos de la Commission de l'énergie de l'Ontario

La CEO est l'organisme de réglementation indépendant des secteurs de l'électricité et du gaz naturel de l'Ontario. Elle protège les consommateurs et prend des décisions qui servent l'intérêt public. Son objectif est de promouvoir un secteur de l'énergie durable et efficace qui fournit aux consommateurs des services énergétiques fiables à un coût raisonnable.

Nous joindre

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site oeb.ca ou composer le 1-877-632-2727 (sans frais).

Questions des médias



Téléphone : 416-544-5171

Courriel : oebmedia@oeb.ca

This document is also available in English.



P.O. Box 2319, 2300 Yonge Street, Toronto, Ontario, Canada M4P 1E4
C.P. 2319, 2300 rue Yonge, Toronto, Ontario, Canada M4P 1E4

📍 416.314.2455 📞 1.877.632.2727 📠 416.440.7656
OEB.ca